

L'immigration, un raz de marée démographique qui va nous ruiner ?

Rédigé le 28 novembre 2012 par : Nicolas Bossut



Parler de l'étranger, c'est réveiller toutes les peurs qui sont tapies au plus profond de nous-mêmes. Tous, nous sommes angoissés ; angoissés d'être impuissant face à l'autre, angoissés de voir notre territoire menacé, de voir nos repères bouleversés. Aujourd'hui, cette angoisse a submergé le débat public au point de le déconnecter de tout sens des réalités.

À écouter certains commentateurs et politiciens, loin d'être tous liés à l'extrême-droite, la Belgique et l'Europe serait à la veille d'un bouleversement sans précédent. Le risque d'un raz-de-marée démographique prêt à engloutir le monde que nous avons connu serait bien réel. Pire, ce raz-de-marée serait la conséquence d'une stratégie concertée pour anéantir

l'Europe avec la complicité des élites « multiculturalistes » qui préfère occulter ce danger.

Ce discours catastrophiste et aux conséquences potentiellement dramatiques percole dans l'ensemble de la société. Ainsi, en 2011, 72% des Belges jugeaient l'immigration négative[1]. Au-delà du fantasme, quelle est la réalité de l'immigration en Belgique ? Partons des principaux lieux communs pour analyser le phénomène.

Nous verrons que non seulement les étrangers sont beaucoup moins nombreux qu'on ne le dit, qu'il est bien plus difficile d'entrer sur le territoire qu'on ne le pense mais qu'en plus, les étrangers sont très rentables pour les caisses de l'Etat.

La Belgique est envahie par les étrangers

Un étranger est une personne qui ne dispose pas de la nationalité belge. En Belgique, en 2010, une personne sur dix serait étrangère en Belgique mais, contrairement à l'opinion largement répandue selon laquelle la majorité de ces étrangers seraient issus d'Afrique ou du pourtour méditerranéen, 2/3 d'entre eux sont des ressortissants d'autres pays européens. Les Italiens, les Français et les Hollandais forment ainsi à eux seuls quasiment 50% du total des étrangers établis en Belgique.

Nombre d'étrangers en Belgique en 2008 par régions[2]

	Population totale	Etrangers UE	Etrangers hors UE	Total Etrangers
Belgique	10.666.866	659.423 = 6,2%	312.025 = 2,9 %	971.448 = 9,1 %
Bruxelles	1.048.491	181.863 = 17,3%	113.180 = 10,8%	295.043 = 28,1%
Wallonie	3.456.775	252.089 = 7,3%	69.942 = 2%	322.035 = 9,3%
Flandre	6.161.600	225.471 = 3,7%	128.889 = 2%	354.370 = 5,7 %

Officiellement, le gouvernement belge a stoppé l'immigration extra-européenne en 1974.

Depuis cette date, l'accès au territoire belge n'est autorisé que dans le cadre du regroupement familial et pour les travailleurs hautement qualifiés et pour les demandeurs d'asile.

Les ressortissants européens, quant à eux, ont le droit de s'installer en Belgique comme ils l'entendent. Le Traité de l'Union européenne leur garanti en effet la libre circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union.

Dire que la Belgique est envahie d'étrangers, qui plus est d'origine africaine ou méditerranéenne, est donc largement exagéré. À l'exception notoire de Bruxelles, les étrangers extra-européens ne forment que 2% de la population Belge, un chiffre bien trop faible pour justifier un quelconque fantasme.

On entre trop facilement en Belgique

Comme mentionné plus haut, le Traité de l'Union européenne garantit aux ressortissants européens la liberté de circulation. Il n'en est pas de même pour les ressortissants de pays tiers. Les migrants extra-européens peuvent cependant obtenir un permis de séjour en Belgique. Ils peuvent invoquer plusieurs raisons pour cela^[3]. 44% d'entre eux arrivent en Belgique grâce au regroupement familial, 15 % parce qu'ils sont inscrits dans un établissement d'enseignement en Belgique et 15% parce qu'ils ont décroché un emploi en Belgique. Les 26 % restants arrivent en Belgique pour des raisons diverses dont fait partie l'asile.

Le regroupement familial constitue donc la principale forme d'émigration en Belgique. Ces permis de séjour sont délivrés en majorité à des ressortissants issus d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient ou d'Afrique centrale. À nouveau, les chiffres du regroupement familial sont loin du fantasme du raz-de-marée. 80% des regroupés vivent en couple et la majorité d'entre eux ont déjà des enfants.

Evolution du regroupement familial^[4]

	Nombres de personnes regroupées
2001	1.445
2002	1.726
2003	2.374
2004	N/C
2005	3.753

Dans le cas où un étranger s'installe en Belgique pour des raisons de formation ou parce qu'il a décroché un emploi chez nous, c'est à l'institution de formation ou à l'employeur de fournir les preuves de cette occupation pour que l'étranger puisse accéder au territoire.

Existe en dehors de ces trois groupes une quatrième catégorie d'étrangers pouvant obtenir le droit de résider sur notre territoire. Ce sont les demandeurs d'asile. Le droit d'asile découle de la Convention de Genève que la Belgique a signée à l'instar des autres pays de l'ONU. Il vise à accorder la protection à des personnes qui fuient leur pays parce qu'elles sont persécutées en raison de leur origine, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social, de leurs opinions politiques, etc. Ces personnes dont la vie est mise en danger cherchent refuge dans un autre pays et leur demande une protection temporaire.

Pour obtenir ce droit, il faut pouvoir prouver la persécution dont on fait l'objet, ce qui n'est pas toujours facile pour des personnes qui ont parfois du fuir dans l'urgence leur domicile. La procédure administrative imposée par l'Etat belge aux demandeurs d'asile est longue, difficile et aboutit souvent à un refus.

Si leur demande est refusée, les demandeurs d'asile qui refusent de partir sont incarcérés avec des clandestins appréhendés dans un centre fermé jusqu'à leur expulsion dans leur pays d'origine (ou parfois dans un pays qui n'est pas le leur). Il y a 5 centres fermés (Melsbroeck et Steenokkerzeel près Zaventem, 2 dans l'aéroport même, Bruges, Merksplas et Vottem) [5].

Évolution des demandes d'asile en Belgique[6]

	Nombre de demandes	Demandes acceptés
2005	15.957	1.353
2006	11.587	1.151
2007	11.115	985
2008	12.252	2.143
2009	17.186	1.889
2010	19.941	2.107
2011	25.479	2.857

Tous les étrangers n'introduisent pas une demande d'asile ou n'immigrent pas légalement. Certains restent dans la clandestinité, c'est-à-dire qu'ils s'installent sur le territoire sans autorisation (parce qu'ils ignorent la procédure à suivre, parce qu'ils n'ont pas les «bons» papiers, parce qu'on leur a déjà refusé l'asile, etc.). Ces personnes (hommes, femmes et enfants) qui n'ont droit à rien, ni chômage, ni CPAS, ni soins de santé, ni scolarité, vivent dans la peur permanente d'être découverts et expulsés.

Il est impossible d'évaluer le nombre de clandestins, puisque ces personnes ne sont répertoriées nulle part. Cependant, des estimations existent pour l'Europe des 15. Ces estimations ramènent l'immigration clandestine à ce qu'elle est, un phénomène restreint au regard de la taille de la population de l'Union européenne.

Evolution du nombre d'illégaux de l'Europe des 15[7]

	Nombre d'illégaux (en millions)		Pourcentage de la population	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
2002	3,1	5,3	0,8	1,4
2005	2,2	4,8	0,58	1,23
2008	1,8	3,3	0,46	0,83

Les étrangers nous coûtent cher

En Belgique, le taux de chômage des étrangers est plus élevé que celui des autochtones. Il ne manque pas d'explications pour justifier ces différences: manque de formation des étrangers, difficultés d'adaptation, en particulier chez les demandeurs d'asile, qui souffrent de leur handicap linguistique, discriminations dont ils sont l'objet sur le marché du travail, etc. « Enfin, la présence des étrangers dans les secteurs les plus cycliques de l'économie comme la construction, les mines ou l'industrie manufacturière peut également expliquer les taux de chômage plus élevés car l'emploi dans ces secteurs diminue davantage en période de récession. Les travailleurs qui y sont actifs sont donc plus vulnérables. Ceci illustre bien le rôle de «soupape» que peuvent jouer les travailleurs immigrés dans les pays industrialisés. Lorsque l'expansion ralentit et que l'emploi diminue, ce sont eux qui en font les premiers le frais, protégeant d'une certaine manière la population locale. Et lorsque la croissance est forte, la main-d'oeuvre étrangère y apporte son concours en occupant les emplois vacants. [8]»

Dans tous les cas de figure, l'impact des étrangers sur le taux de chômage global est relativement faible. En Belgique, alors que la population étrangère s'élève à 10% de la population totale et que le taux de chômage y soit deux fois plus élevés, les étrangers ne font grimper le taux que de 1%.

Taux de chômage des Belges et étrangers (2002-2003)[9]

Hommes	Femmes	Total
--------	--------	-------

Autochtones	6%	7%	7%
Naturalisés	15%	16%	16%
Ressortissants UE	10%	14%	12%
Turcs/Marocains	36%	47%	38%
Autres ressortiss. hors UE	26%	33%	29%

Contrairement à l'idée largement répandue, le bilan de la présence des immigrés est très positif financièrement pour l'Etat. Ne disposant pas de données pour la Belgique, nous analyserons la situation française dont on peut supposer qu'elle soit globalement similaire à celle de la Belgique. En 2011, les Parlementaires français ont publié un audit exhaustif sur la politique d'immigration, d'intégration et de codéveloppement qui balayaient les mythes largement popularisés par l'extrême droite. Il en ressort que les étrangers rapportaient en 2009 12 milliards d'euros à la trésorerie française.

Bilan des dépenses et recettes liées aux étrangers en France en 2009 [\[10\]](#)

Dépenses	Recettes
2 milliards d'euros de RMI	3 milliards d'impôts sur le patrimoine
2,5 milliards d'euros d'aide au logement	3 milliards d'impôts locaux
4 milliards de dépenses liées à l'éducation	3,5 milliards d'impôts sur le revenu
5 milliards d'allocations de chômage	18 milliards de taxes sur la consommation
7 milliards d'allocations familiales	32,4 milliards de cotisations sociales
11,5 milliards de frais de santé	
16 milliards de retraite	
Total des dépenses = 48 milliards d'euros	Total des recettes = 60 milliards d'euros

Quant aux immigrants illégaux, ils rapportent également aux caisses de l'Etat puisqu'ils paient la TVA et, s'ils travaillent, impôts et cotisations sociales. Ils rapporteraient cependant beaucoup plus s'ils disposaient de titres de séjour. À ce propos, des chercheurs britanniques ont calculé que la régularisation massive des sans-papiers qui s'est faite en

2009 en Grande-Bretagne avait rapporté aux caisses de l'Etat 4,6 milliards d'euros[11].

[1] Enquête IPSOS réalisée en juin 2011 et mentionnée par le Vif (<http://www.levif.be/info/actualite/belgique/immigration-72-des-belges-la-jugent-negative/article-1195096673663.htm>)

[2] Direction générale Statistique et Information économique (<http://statbel.fgov.be>)

[3] Lodewyckx I., Wets J., Le regroupement familial en Belgique : les chiffres derrière le mythe, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2011

[4] Ibidem

[5] Clés pour décoder certains préjugés, Territoire de la mémoire, Liège, 2005

[6] Rapports annuels 2005-2011 du Commissariat général aux réfugiés et apatrides (www.cgra.be)

[7] Morehouse C., Blomfield M., Irregular immigration in Europe, Transatlantic council on migration, Washington, 2011

[8] ZEEGERS J., Population étrangère et « emploi national », in La Libre Belgique, 03/08/01

[9] Okkerse L., Termote A., Singularité des étrangers sur le marché de l'emploi, À propos des travailleurs allochtones en Belgique, Bruxelles, 2004

[10] Données tirées d'une vidéo diffusée par Hélène Flautre, eurodéputée EELV, <http://youtu.be/hFgysJ9n6z0>

[11] Ibidem



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Timur Uluç
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120